

A retenir

Flavescence dorée	Date du 1 ^{er} traitement obligatoire jusqu'au 16 Juin Date du 2 ^{ème} traitement obligatoire dans les zones à 3 traitements obligatoires dans la période du 15 juin au 1 ^{er} juillet
Oïdium	Période de forte réceptivité de la vigne Evolution de la maladie en hausse
Mildiou	Indice de risque stable

STADES PHENOLOGIQUES

Vignoble régional

Sur les parcelles du réseau d'observation, les stades phénologiques varient de « pleine floraison » (stade 23 ou I ou BBCH 65) en secteurs tardifs et/ou parcelles tardives, à « fermeture de la grappe » (stade 33 ou L ou BBCH 77) dans les secteurs précoces.

Les stades phénologiques sont hétérogènes dans les parcelles et aussi au sein d'une même souche.

Sur les parcelles fortement touchées par le gel : les stades phénologiques observés peuvent atteindre « onze-douze feuilles » (stade 18) voire « tout début de la floraison, chute des premiers capuchons floraux » (stade 19 ou BBCH 61).

FLAVESCENCE DOREE ET SON VECTEUR, *Scaphoideus titanus*

Les voies de contamination (Guide des Vignobles Rhône Méditerranée 2017, p.47)

Deux voies de contamination sont possibles :

- par l'insecte vecteur de parcelles en parcelles ; dans tous les cas, les larves de cicadelle de la flavescence dorée naissent saines et s'infectent en piquant les ceps contaminés. La capacité d'inoculation s'acquiert après une période d'incubation d'un mois ; la salive est alors infectieuse et l'insecte garde la capacité de transmission du phytoplasme jusqu'à sa mort ;
- par le matériel de multiplication ; la transmission de la flavescence dorée est possible par les greffons et les porte-greffes.



Directeur de publication

Denis Carretier
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
Occitanie
BP 22107
31321 Castanet Tolosan
05.61.75.26.00

Comité de validation :

Nadine Bals, Laure Bérard-
Delay, Fabrice Guillois,
Emilie Teyssot,
Laure Lagarrigue, Christel
Chevrier

Crédit photos :

Groupe Chambre, Groupe
Guide des Vignobles Rhône
-Méditerranée

Vignoble régional

Des larves (stade L1 à L4) de cicadelle vectrice de la flavescence dorée, *Scaphoideus titanus* sont toujours observées. Les effectifs sont variables.



Larves de *Scaphoideus titanus* L1 et L3

Dans le cadre de la lutte obligatoire contre le vecteur de la flavescence dorée, la date du 1^{er} traitement obligatoire est à réaliser jusqu'au 16 juin :

- pour les zones à 3 traitements obligatoires dans les départements de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales, entre le **01/06 et le 16/06**, la 2^{ème} application 15 j après la 1^{ère} soit **du 15 juin au 01 juillet**.
- pour les zones à 1 traitement obligatoire dans le département du Gard, entre le 01/06 et le 16/06.

Pour plus d'informations, consulter les liens suivants :

http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2017_avis_traitement_fd_complet_cle4a3695.pdf

http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/2017_modalites_lutte_flavescence_cle038be8.pdf

Cas particuliers :

- certaines communes sont concernées par l'aménagement de la lutte insecticide,
- en viticulture biologique, compte tenu des spécificités de la spécialité commerciale autorisée, les 3 traitements sont à réaliser entre le 01 juin et le 01 juillet.

OIDIUM

Vignoble régional



Symptômes sur grappe

Evaluation du risque

Très grande réceptivité des grappes jusqu'à la fermeture. Après ce stade, cette sensibilité décroît pour devenir nulle à la véraison. Les observations sont à poursuivre.

L'oidium continue sa progression. Des symptômes sont observés sur feuilles, inflorescences et/ou grappes et leur fréquence est en augmentation.

Aude

La maladie s'exteriorise nettement sur les parcelles présentant précédemment des symptômes. La fréquence des symptômes sur feuilles et sur grappes reste en augmentation sur tous les cépages. L'intensité de la maladie est également en augmentation notamment sur cépages sensibles (Carignan, Chardonnay, Portan).

Gard

Sur l'ensemble du département, des symptômes sont visibles sans progression notable sur grappes, à l'exception de quelques parcelles de Chardonnay, Carignan mais aussi de Grenache.

Hérault

De nouveaux symptômes sont observés sur :

- feuilles sur :
 - Carignan et sur parcelles et/ou cépages sensibles (Chardonnay, Cabernet Sauvignon,...) dans toutes les unités agroclimatiques,
 - sur situations et/ou cépages non sensibles (Merlot, Sauvignon,...) dans le Minervois, le Biterrois, la Vallée de l'Orb-Lodévois, la Moyenne Vallée de l'Hérault et le Montpelliérais
 - grappes essentiellement sur Carignan et aussi sur parcelles et/ou cépages sensibles (Chardonnay...) dans toutes les unités agroclimatiques.

La maladie progresse toujours, la fréquence sur grappes peut être très importante (jusqu'à 88%) sur cépages sensibles, dans les parcelles observées.

Pyrénées-Orientales

L'oïdium continue sa progression sur tous cépages et en toutes zones. Les symptômes sont visibles sur feuilles et sur grappes avec des fréquences et des intensités variables selon les parcelles.

Mesures prophylaxiques

Favoriser l'insolation et l'aération des grappes par l'ébourgeonnage, l'effeuillage et le palissage. L'oïdium est sensible aux rayons ultra-violet.

TORDEUSES DE LA GRAPPE

Vignoble régional

Le vol d'eudémis de 2^{ème} génération se poursuit dans les zones précoces, démarre dans les zones moyennes sauf dans les Pyrénées-Orientales où il se poursuit. Le vol n'a pas débuté dans les zones tardives.

Aude

Les 1^{ères} pontes d'eudémis sont observées sur les zones et parcelles précoces du littoral.

Gard

Les 1^{ères} pontes fraîches d'eudémis sont observées depuis ce début de semaine dans le sud du département et en Vallée du Rhône. Pour le moment, le seuil de nuisibilité (5 pontes pour 100 grappes) n'est pas dépassé sur les parcelles observées. Renforcer les observations dans les prochains jours.

Hérault

Des pontes d'eudémis principalement fraîches (quelques pontes en évolution) sont observées dans les zones précoces.

Des captures d'eulia sont observées.

Pyrénées-Orientales

Les dépôts de pontes d'eudémis sont observés sur le secteur de la Plaine (Nord et Sud Tech), le Cru Banyuls, les Aspres 1^{ers} coteaux et la Moyenne Vallée de l'Agly. A ce jour, l'intensité de ces dépôts de pontes peut être qualifiée de faible à moyenne.

MILDIU

Vignoble régional

L'indice du risque mildiou est stable.



Aude

De nouveaux foyers de faible intensité sont observés sur les zones précédemment touchées : Littoral, Narbonne et Clape. Des symptômes sont également découverts sur des secteurs non atteints à ce jour (Limouxin et Malepère). Ces contaminations sont associées à l'épisode pluvieux du 03 juin.

Les données issues de la modélisation (Potentiel système et Milstop) nous indiquent que les conditions météorologiques de la semaine passée ne sont pas susceptibles d'avoir générées de nouvelles contaminations secondaires. Le niveau de risque reste faible et stable.

Gard

Les pluies du 1^{er} et/ou du 3 Juin ont engendré des contaminations et/ou des repiquages. Sur les parcelles mal protégées ou les cépages sensibles comme le Grenache, de nouvelles taches sortent suite à ces pluies. Cependant, la majorité des parcelles restent saines à ce jour. Aucun symptôme n'est encore observé sur grappe.

La modélisation MILSTOP arrêtée au 11 Juin, indique de nouvelles contaminations secondaires sur les stations de Montfrin et Pont Saint Esprit suite aux conditions météorologiques enregistrées entre le 5 et le 11 Juin. Les sorties correspondantes à ces contaminations sont attendues à partir du 18 juin. L'indice de risque mildiou est stable.

Hérault

De nouveaux symptômes sont observés sur feuilles dans le Biterrois, la Vallée de l'Orb-Lodévois, les Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault et le Nord Montpelliérais avec des fréquences très variables selon les unités agroclimatiques.

Des repiquages sur inflorescences et/ou grappes sont observés essentiellement dans la Vallée de l'Orb-Lodévois, la Moyenne Vallée de l'Hérault et le Nord Montpelliérais.

Le faciès « rot gris » est noté localement dans ces unités agroclimatiques.

Du mildiou mosaïque est visible localement dans les Basse et Moyenne Vallée de l'Hérault et dans le Nord Montpelliérais.

La situation est toujours très hétérogène selon les unités agroclimatiques et même à l'intérieur de chacune d'entre elles.

La maladie est en progression essentiellement sur feuilles mais aussi localement sur grappes dans la Vallée de l'Orb-Lodévois, la Moyenne Vallée de l'Hérault et le Nord Montpelliérais.

D'après la modélisation Milstop arrêtée au 11 juin, les conditions météorologiques enregistrées entre le 5 et le 11 juin engendrent des contaminations secondaires potentielles sur la majorité des stations. Les sorties de symptômes des contaminations secondaires correspondantes sont attendues à partir du 18 juin. L'indice de risque mildiou est stable.

Pyrénées-Orientales

La maladie est toujours présente dans le vignoble départemental.

De nouveaux symptômes sur feuilles apparaissent dans les secteurs où les foyers sont déjà présents.

Des symptômes sur grappes (rot gris) sont visibles dans les secteurs où le mildiou est présent. Sa progression, en toute zone, reste limitée malgré des intensités de pluies importantes les 3 et 4 juin.

Mesures prophylactiques

Les mesures réduisant les entassements de végétation (ébourgeonnage, palissage, effeuillage...) réduisent la durée d'humectation des grappes. Attention aux écimages excessifs (rognages) qui favorisent le départ des entrecoeurs et augmentent l'entassement du feuillage.

BLACK ROT



Symptômes sur feuille

Aude

De très rares symptômes sur feuilles sont observés localement sur l'ouest du département.

Gard

La situation est stable depuis la semaine dernière. Pas de nouveau symptôme observé cette semaine. L'ensemble du département reste globalement sain.

Hérault

Peu de nouveaux symptômes sont observés sur feuilles dans les parcelles à fort inoculum et historique.

Pyrénées-Orientales

Des symptômes sont toujours observés sur les zones historiques des vignobles des Albères et du Vallespir. D'autres taches sont encore observées sur la zone des Aspres 1^{ers} Coteaux (Fourques), Bas Conflent (Rodès). Ces taches sur feuilles peuvent être d'une intensité moyenne à importante sur certaines parcelles, la situation s'est aggravée avec la répétition des épisodes orageux depuis le 18 mai. Cette semaine, de nouveaux symptômes sur feuilles sont observés sur les parcelles présentant déjà des taches.

CICADELLE VERTE

Aude/ Hérault / Pyrénées-Orientales

Des larves de cicadelles vertes sont observées sur les parcelles de référence.

Leur nombre est faible voire en légère augmentation dans l'Aude mais le seuil de nuisibilité (200 larves pour 100 feuilles) est loin d'être atteint.

Des symptômes de grillures sont visibles sur les pourtours des feuilles.

Cicadelle verte



POURITURE GRISE

Hérault

Quelques symptômes sur feuilles sont observés très localement.

COULURE

Gard

La plupart des parcelles de Grenache et, dans une moindre mesure, de Merlot ont coulé. Quelques parcelles de Carignan sont également concernées.

Certaines grappes ont entièrement coulé et vont sécher puis tomber alors que d'autres présentent seulement un aspect lâche qui empêchera la grappe de se fermer entièrement.

L'irrégularité est grande à l'intérieur d'une même souche et, a fortiori, d'une parcelle à l'autre. La forte croissance des rameaux pendant la floraison explique probablement cet accident sur les cépages sensibles.

Hérault

On observe régulièrement de la coulure sur Carignan, Grenache, Merlot mais aussi Muscat Petits Grains, Viognier et très localement sur Chardonnay. Du millerandage est également noté.

ACARIENS

Hérault

Dans les parcelles de référence, une prédominance d'acariens utiles (typhlodromes) est observée. Toutefois, le seuil de nuisibilité de 30 feuilles occupées par au moins une forme mobile d'acarien nuisible est parfois dépassé.

MALADIES DU BOIS

Vignoble régional

Des symptômes de Black-Dead-Arm et d'esca sont très localement visibles avec de faible fréquence. Les 2 formes (lente et apoplectique) sont observées.

ERINOSE

Vignoble régional

Quelques parcelles du réseau présentent des symptômes épars.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles »

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux**.
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Hérault, du Gard, de l'Aude, des Pyrénées Orientales, AD-VAH, Cave d'Ouveillan, CAVALE, CAPL, Ets Perret, Ets Péris, JEEM, Ets Touchat, FREDON LR.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut-être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.